

Madame le Ministre, Monsieur le Préfet,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir que je signe aujourd'hui ce contrat de ville pilote.

En effet, cette action est exemplaire à plusieurs égards : elle s'inscrit à la fois dans la nouvelle politique de l'environnement que nous développons depuis deux ans, mais aussi dans la politique de décentralisation qui est capitale pour le fonctionnement quotidien de notre démocratie.

Madame le Ministre, je connais votre conception de l'environnement. Sachez que j'y adhère pleinement car la défense de l'environnement ne consiste pas seulement à préserver des lieux privilégiés : il s'agit aussi d'améliorer la qualité de la vie quotidienne de chacun sans qu'il n'y ait de coupure entre la période de travail et la période de repos.

C'est dans cette conception nouvelle que la lutte contre le bruit prend alors son importance et sa signification. Il est vrai, toutes les enquêtes témoignent que le bruit est la nuisance la plus mal ressentie par la majorité des français. C'est une agression insidieuse, omniprésente à laquelle malheureusement peu d'entre nous échappent.

L'inégalité face au bruit reste cependant forte : les travailleurs sont les plus concernés parce qu'ils subissent le bruit dans l'entreprise, dans les transports, dans leurs loisirs et souvent même dans leur habitation,

.../...

alors qu'ils ont rarement les moyens de s'en protéger. Tant de bruits sont lourds de conséquences : cela va de la diminution de l'audition à la surdité véritable, en passant par la fatigue nerveuse et la perturbation du sommeil avec tous les désordres pour le corps et l'esprit que cela entraîne.

A ces effets, s'ajoute un coût social et économique plus important qu'on ne le pense ; les spécialistes le chiffrent à plus de cinquante milliards de francs. Il résulte de la dépréciation des propriétés, du gel de terrains dans les centres villes, sans parler des nuisances du bruit sur la santé.

Depuis deux ans, le gouvernement a donc entrepris de lutter efficacement contre le bruit et a mis sur pied des programmes de travail inter-ministériels.

Il serait trop long de tout mentionner. En effet à l'initiative du *secrétariat d'Etat à l'environnement et à la qualité de la vie*, l'action a pour but, tant de réduire le bruit à la source, d'améliorer la prise en compte du bruit dans l'urbanisme, que de peser sur les comportements.

Je voudrais seulement insister sur les points qui me paraissent les plus importants.

Pour ce qui concerne la construction des voies nouvelles, une circulaire signée par M. FITERMAN, Ministre des transports, et par votre prédécesseur, M. CREPEAU, a limité le niveau sonore maximum à 65 décibels au lieu de 70 décibels.

Parallèlement, un recensement *des points noirs du bruit*, c'est à dire des constructions soumises à des niveaux de bruit trop importants du fait d'infrastructures routières et ferroviaires, a été entrepris en vue de l'adoption d'un programme de rattrapage. Celui-ci sera appliqué durant le IXème plan. C'est d'ailleurs pour bien marquer l'importance de cette action que j'ai signé moi-même la circulaire adressée en ce sens aux Commissaires de la République.

La réduction du bruit à la source n'est pas pour autant oubliée, puisqu'un pot d'échappement indémontable va être généralisé sur les nouveaux cyclomoteurs à partir de la fin de l'année 1984, et que les recherches sont financées par l'Etat pour réduire le bruit des poids lourds.

Par ailleurs, la création du Conseil National du bruit cristallise les énergies et permet les confrontations nécessaires entre associations, élus, professionnels et administrations.

Enfin, le traitement des plaintes est amélioré avec la mise en place progressive dans chaque département de procédures adaptées et la désignation par chaque Commissaire de la République d'une personne chargée du bruit.

Cette énumération traduit bien une politique concrète, pragmatique qui sait tenir compte des réalités quotidiennes.

Il est bien entendu que cet effort sera poursuivi. Je pense notamment au traitement des points noirs du bruit et donc à l'amélioration de nos logements sociaux durant le IXème plan.

Les crédits dégagés par le Ministre des transports et par le Ministre de l'urbanisme et du logement ont déjà permis d'amorcer un programme de traitement des situations les plus critiques. J'ai personnellement veillé qu'une partie du fond spécial grands travaux finance des travaux acoustiques.

Ces crédits seront maintenus, ce qui représente un effort important dans la période actuelle ; il importe qu'ils soient complétés par un effort parallèle des collectivités locales qui, d'ailleurs, s'engagent de plus en plus dans ce type d'action.

La solution adoptée pour le boulevard périphérique de Paris à l'initiative de l'Etat me paraît exemplaire : le programme de travaux de 300 millions va être financé sur 6 ans. L'Etat y participe à hauteur de 25 %, la région apportera 35 % du financement, les départements et les communes limitrophes 40 %.

Je sais que plusieurs régions préparent des programmes similaires dans le cadre du IXème plan et cela me paraît aller dans le bon sens.

Enfin, les recherches pour réduire le bruit des véhicules vont être développées et je m'en réjouis car, ce faisant, l'Etat et les constructeurs répondent à un double objectif : améliorer l'environnement et préserver la compétitivité de nos produits vis à vis des constructeurs étrangers qui ont considérablement investi dans ce domaine.

J'ai donc tracé brièvement l'action de l'Etat. Quant aux collectivités locales, que j'ai déjà citées à propos des points noirs du bruit,

Pour lutter contre le bruit L'Etat et la ville signent un plan d'action concertée

Un grand tapis rouge (la couleur est la même quels que soient les invités) avait été déroulé sur le perron de l'hôtel de ville hier matin, pour la venue de M^{me} Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée de l'Environnement et de la Qualité de la Vie. M. Pierre Mauroy (le maire de Lille) accueillait en effet "sa collègue du gouvernement" à l'occasion de la signature d'un contrat "ville pilote" destiné à coordonner les efforts dans la lutte anti-bruit (notre information en pages régionales).

Assistaient à la cérémonie MM. Bernard Couzier, préfet, commissaire de la République ; Gauthier, préfet de police ; Marceau Frison, premier adjoint au maire, ainsi que de nombreuses personnalités et membres du conseil municipal.

M^{me} Huguette Bouchardeau a dit sa satisfaction de voir le Premier ministre « donner une ampleur décisive au développement d'une véritable politique de lutte contre le bruit » et s'engager dans la voie de l'action concrète et concertée au plan local : « L'action des villes est à cet égard déterminante, puisque les maires ont des pouvoirs étendus. Ils sont souvent les mieux placés pour rendre les arbitrages nécessaires et coordonner l'action de services très divers : hygiène et environnement, urbanisme, voirie, espaces verts, écoles... »

"Un ministre heureux"

Elle se félicita aussi des efforts accomplis au plan national, en particulier pour le recensement des "points noirs" le long des voies, ferrées et terrestres ou aux abords des aéroports pour lesquels des commissions consultatives riverains-élus seront instaurées, et la circulaire qu'elle vient de signer avec M. Fiterman, le ministre des Transports, en vue d'imposer au 1^{er} octobre 84, l'emploi de pots d'échappement "indémontables" sur les cyclomoteurs. Elle compte développer en outre « le diagnostic acoustique des logements sociaux » en accord avec le ministre de l'Urbanisme et du Logement et l'Union des H.L.M.,

pour permettre l'évaluation des travaux prioritaires (coût des travaux externes et internes pour améliorer l'acoustique, et éventuellement l'isolation :



La secrétaire d'Etat a signé conjointement avec le maire de Lille.

(Ph. « La Voix du Nord »)

30.000 F par appartement) et promouvoir des expériences concrètes de diminution de bruit dans l'entreprise.

En somme, Lille accueillait hier un "ministre heureux" comme elle l'a dit elle-même, heureux aussi à l'évocation du discours du président de la République au Mont Saint-Michel. Un ministre « de tempérament » que le Premier ministre a cordialement embrassé en lui remettant la médaille d'or de la ville de Lille pour la « rigueur » (le terme n'est pas à prendre au sens douloureux ou péjoratif) dont elle fit preuve dans

l'affaire de la dioxine, son premier grand dossier.

Un maire "rêveur"

« Vous êtes un ministre qui fait jaillir les idées » a dit dans un sourire le maire de la ville au ministre de l'Environnement, évoquant "un beau rêve" longtemps caressé qu'il ne désespère pas de voir se réaliser.

Il y a peu, la Deûle était encore citée en exemple dans les livres japonais pour sa puanteur et son degré de pollution. « Aujourd'hui, il y a des poissons et demain une piscine ».

« Lille, c'était l'île (on conviendra que cela va mieux à écrire qu'à dire), c'était une ville de canaux. Il n'est pas de belle ville sans un fleuve. Pourquoi ne retrouverait-on pas le plaisir de flâner le long d'un cours d'eau, d'un canal... Pourquoi pas une voie d'eau sur

cette avenue du Peuple-Belge ? »

Lille promue au rang de « Venise du Nord » ? Un rêve, rien qu'un rêve bien sûr... Mais il n'est pas interdit au ministre d'être heureux et au maire de rêver !

J.-P.B.